Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 078-217801182-20250702-2025_III_21-DE

Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 2 Juillet 2025, à 20h10

En exercice : 23
Présents : 17
Excusés : 4
Absents : 2
Votants : 21

Date de la convocation :
27/06/2025

Président de séance :
Stéphane TREMBLAY

Secrétaire de séance :
Alain DECHÂTRETTE

Rapporteur :
Stéphane TREMBLAY

N° interne de l'acte :
2025_III_21

Mercredi 2 juillet 2025, le Conseil Municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie dans la salle du Conseil.

Membres présents :

BARRAUD Charlotte, CARBONNE Laetitia, CHARINI Jémima, DECHÂTRETTE Alain, DEFRESNE Alain, DETLING Alexandrine, DOURAIS Aurélie, GHAZOUANI Fahd, GUYON Stéphanie, EL MAÂTOUK Hicham, MILON Philippe, MOREL Marie-Pierre, MUSSARD Michèle, RUIZ Richard, SMAIL Zakia, TALEB Karim, TREMBLAY Stéphane.

Membres excusés et représentés par pouvoir :
ALZAR Emmanuel (donne pouvoir à : DETLING Alexandrine), AMARA Sonia (donne pouvoir à : TREMBLAY Stéphane), DUBARRY MILANO Mattéo (donne pouvoir à : DEFRESNE Alain), FORISSIER Julien (donne pouvoir à : RUIZ Richard).

Membres Absents :
DUPUIS Arnaud, EL MANANI Safiya.

Objet de la délibération

Renouvellement des conventions de partenariat avec les associations hébergées à la Plaine des Sports "Grigore Obreja" pour la saison 2025/2026

Contexte

La commune de Buchelay, riche d'un tissu associatif sportif actif, met à disposition depuis des années et dans un cadre conventionnel des locaux municipaux (principalement la Plaine des Sports Grigore Obreja) à de nombreuses associations.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 078-217801182-20250702-2025_III_21-DE

Les conventions signées en 2023 avec ces mêmes associations sportives arrivent à terme le 31/08/2025.

Afin de permettre à ces mêmes associations de débuter la saison 2025/2026 dans les meilleures conditions possibles, il convient de procéder au renouvellement des conventions les liant à la commune.

Les quinze associations concernées jouiront donc à compter du 01/09/2025 d'une convention de mise à disposition des locaux municipaux jusqu'au 31/08/2026.

Ces conventions pourront être reconduites par voie expresse et pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31/08/2027 au plus tard.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la politique volontariste de développement du sport que mène la commune de Buchelay sur son territoire depuis plusieurs années déjà,

Considérant qu'avec la Plaine des sports Grigore Obreja, la Commune de Buchelay dispose d'un équipement sportif de premier plan,

Considérant que pour la saison sportive 2025/2026, la commune de Buchelay dispose, dans le cadre du fonctionnement de la Plaine de Sports Grigore Obreja, de créneaux libres lui permettant d'accueillir à nouveaux les associations présentes la saison passée,

Considérant que ces associations souhaitent bénéficier des installations de la Plaine des Sports Grigore Obreja, pour dispenser leurs enseignements,

Considérant que les conventions actuelles pour ces associations prendront fin le 31/08/2025,

Considérant alors la nécessité de renouveler ces conventions de partenariats avec les associations suivantes:

- KARATE CLUB DE BUCHELAY
- YOGA TERRE NATURE
- MUAY THAI BUCHELAY CLUB
- HOPITAL DE JOUR
- KRAV MAGA YVELINES TEAM RG
- AMCMTCC
- EL'BOUGE
- ENERGIZEN
- AFRICA DANSE M'BONDA
- CAPOEIR'ARTE
- RYTHME & VOUS
- BUCHELAY BUDO CLUB
- COMPAGNIE ET CAETERA
- PILCALLI
- LA VIE AU GRAND AIR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 21 voix pour :

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 16/07/2025
ID : 078-217801182-20250702-2025_III_21-DE

Article I : D'approuver le renouvellement des conventions de partenariat avec les associations pratiquant à la Plaine des Sports, pour une période allant du 01/09/2025 au 31/08/2026 à savoir :

- KARATE CLUB DE BUCHELAY
- YOGA TERRE NATURE
- MUAY THAI BUCHELAY CLUB
- HOPITAL DE JOUR
- KRAV MAGA YVELINES TEAM RG
- AMCMTCC
- EL'BOUGE
- ENERGIZEN
- AFRICA DANSE M'BONDA
- CAPOEIR'ARTE
- RYTHME & VOUS
- BUCHELAY BUDO CLUB
- COMPAGNIE ET CAETERA
- PILCALLI
- LA VIE AU GRAND AIR

Article II : De préciser que ces conventions seront reconductibles par voie expresse 1 fois pour une période de 1 an, et que par conséquent leur terme définitif pourra être fixé au plus tard le 31 août 2027,

Article III : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Article IV : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article V : Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats de vote : Adopté

Pour : 21 voix Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Zakia SMAIL, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS , Mattéo DUBARRY MILANO, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Hicham EL MAÂTOUK, Julien FORISSIER, Karim TALEB
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 2

Alain DECHÂTRETTE,
Secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Secrétaire de séance
Date de signature : 13/07/2025
Qualité : Signature des ACTES par le secrétaire de séance

Stéphane TREMBLAY,
Maire de BUCHELAY,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :